

la Lettre

des co-reconstructeurs

Lunéville Château des Lumières

Juin 2022 - N°14

Retrouver la Noblesse du Jardin des Ducs de Lorraine

UN PEU D'HISTOIRE

Malgré de profonds remaniements au XIX^e et au sortir de la seconde guerre mondiale, la composition d'ensemble est remarquablement préservée depuis le XVIII^e.

L'articulation des cours et des terrasses qui permet de découvrir, en traversant le péristyle, la belle perspective des parterres et des bosquets est un héritage direct du Duc Léopold.

Depuis 2021, le Conseil Départemental a pour priorité de restituer progressivement les grands alignements d'arbres du parc afin de réaffirmer la conception du XVIII^e.

REPLANTER, OUI, MAIS PAS N'IMPORTE COMMENT

Une phase d'études a permis d'identifier les arbres malades, de repérer les pousses sauvages, de déterminer les essences à réintroduire : **Tilleul cordata**, **Érable sycomore**, **Érable plane**.

Trois zones de replantation prioritaires

- 1) Le talus situé au niveau de la cascade (réalisé en 2021) ;
- 2) L'allée traversant les futurs « Bosquet des plaisirs » et « Bosquet Laboratoire » (2021) ;
- 3) La ceinture du « Bosquet Ouvert » : projet de 100 arbres à planter en 2022.

Le respect du calendrier saisonnier de plantation :

Travaux engagés chaque automne autant que nécessaire.



Érable sycomore



Érable Plane



Tilleul Cordata

POURQUOI PARRAINER UN ARBRE DU PARC DES BOSQUETS ?

Vous choisissez un tilleul, un érable plane ou un érable sycomore :

- Pour reconstituer et régénérer notre patrimoine naturel,
- Pour préserver la biodiversité, pour transmettre aux générations futures,
- Pour célébrer une naissance, un mariage, un événement marquant, en mémoire d'une personne chère...
- Pour manifester votre attachement au Château de Lunéville, pour...

COMMENT PARRAINER UN ARBRE ?

Le parrainage total d'un arbre s'élève à 1000 euros.

Ce montant couvre l'achat, le transport, la plantation et l'entretien de l'arbre pendant 1 an.

- Un arbre peut être parrainé par un particulier, seul ou par plusieurs, par une entreprise ;
- Tout don à partir de 20 € donne un droit à réduction d'impôt. L'association Lunéville Château des Lumières est habilitée à délivrer des reçus fiscaux ;
- A partir de 1000 € un don permet de devenir **Grand Mécène du parc des Bosquets**.

Edito



Marc Dubois

Président de
« Lunéville Château
des Lumières »

Notre association a un bien beau nom : **Lunéville, Château des Lumières**, où chaque mot est porteur de sens et d'histoire :

Lunéville : ville plus que millénaire, résidence ducale, ville cavalière, industrielle et ouvrière, ville de métiers d'arts : peintres, poètes, écrivains, musiciens...

Château : château fort, puis palais résidentiel, centre militaire, administratif, lieu de promenade, centre culturel et principale attraction touristique de la ville, sans lequel les autres attraits n'auraient pas existé : l'église St Jacques, l'actuel hôtel de ville, le tribunal, la Maison du Marchand...

Des Lumières : et tout d'abord la **lumière**, puisque le château est éclairé de l'est, à l'entrée des Bosquets, à l'ouest, à l'entrée de la cour d'honneur. Et surtout **les Lumières**, ces philosophes du 18^e siècle qui ont fait rayonner la pensée d'humanisme et de progrès dans le monde entier et dont nous sommes les héritiers.

« On nous présente actuellement une France divisée. C'est à nous donc, dans l'esprit des Lumières, de montrer que, malgré des détails de divergences, nous sommes unis et solidaires dans une volonté de construction et de bienveillance. »

Merci aux adhérents de leur fidélité, bienvenue aux nouveaux et merci encore à nos administrateurs et à nos partenaires, en particulier à l'équipe du château dirigée par Lorraine RIVAIN dont l'aide est si précieuse, qui ont permis et permettent que cette association vive intensément ».



Les actualités du Château

Comme nous l'avions annoncé dans la lettre N°13, les travaux du **grand escalier Nord** vont débuter en septembre pour une livraison prévue en 2023.

Cette réalisation sera une étape importante dans le développement des activités du site ; elle permettra l'accès à des salles d'exposition, à la galerie du donjon, facilitant ainsi la circulation entre les deux ailes du Château.

Aboutissement d'un projet qui nous tient à cœur puisque 764 000€ des fonds collectés depuis près de 20 ans par notre association contribuent largement à sa réalisation.

Occasion, nous l'espérons, de fêter cet événement ensemble.



Crédit photographique
CD 54 - T. FRANZ

Les études de la restauration de la **Salle des Trophées** se poursuivent. Il faut être patient : Six ans minimum d'études et de travaux sont nécessaires pour mener à bien une opération ! Nous nous inscrivons donc dans la durée pour le financement d'éléments de décorations symboliques de la Cour des Ducs de Lorraine.

• **Les cours d'Honneur et des Communs** vont bénéficier d'importants réaménagements, en surface bien sûr, mais surtout en sous-sol. En tenant compte des fouilles archéologiques effectuées l'an dernier, il s'agit d'y intégrer les réseaux de fluides, d'assainissement et de télécommunication pour rationaliser ces équipements.

• L'accent est par ailleurs mis sur **la requalification du parc des Bosquets**.

• Notre conseil d'administration a souhaité que nous puissions y prendre part :

- En remettant au Conseil Départemental un chèque de 8 000 € pour la numérisation – visant à faire des copies – des statues qui ornaient le grand bassin du parc avant d'être vendues en 1766, au Prince Karl Théodore de Schwetzingen après la mort du Roi Stanislas.
- En vous proposant de financer une dizaine d'arbres dans l'année en cours. Le verso de cette lettre vous en donne les informations.
- En participant activement aux manifestations organisées sur le site : Journées des plantes, nuit des musées, rendez-vous aux jardins, journées du Patrimoine. Nous y tenons un stand permettant de collecter des fonds mais aussi de communiquer plus largement sur notre engagement au devenir de notre patrimoine.